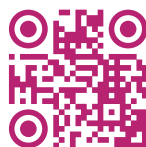




SOCIÉTÉ DES ŒUVRES D'HYGIÈNE DU PERSONNEL MICHELIN

Livret D'ACCUEIL



sohpe.fr



SOMMAIRE

Nos missions	3
Nos valeurs	3
Le public accompagné par le Service social	4
Notre organisation	5
Le coût	5
Les accompagnements psychologiques et sociaux	6
Les dispositifs d'accompagnement social	7
L'accompagnement psychologique	7
Les modalités d'exercice du droit de réclamation	8
Les droits fondamentaux des usagers	8
Les informations sur la protection des données personnelles	10
Les horaires	11
L'accessibilité	12
Les contacts	12



Nos MISSIONS

L'équipe pluridisciplinaire du Service social propose un accompagnement global des bénéficiaires.

Nos missions visent à garantir un soutien adapté et respectueux des besoins de chaque personne, tout en favorisant un équilibre entre vie privée et professionnelle.

Nous répondons ainsi à une diversité de demandes et de situations, en nous appuyant sur les axes suivants :

Accueillir, écouter et orienter

Nous proposons, dans une approche globale, un espace bienveillant et une écoute attentive pour recueillir vos demandes et coconstruire des réponses adaptées. Nous vous informons et conseillons dans vos démarches personnelles, professionnelles ou/et psychologiques dans un cadre garantissant la confidentialité et la neutralité.

Accompagner et rechercher des solutions les plus adaptées

Nous recherchons en partenariat avec vous les solutions les plus pertinentes à vos besoins spécifiques. Nos interventions s'inscrivent dans une démarche personnalisée et respectueuse de vos attentes.

Développer des actions de prévention et de sensibilisation

Nous proposons des actions à visées éducatives et préventives, individuelles ou collectives favorisant votre autonomie et l'anticipation des difficultés (ex : gestion du quotidien, budget, santé, logement, soutien des aidants...).

Être à l'interface entre les personnes salariées et l'entreprise

Nous vous accompagnons avec votre accord pour préserver l'équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle.

NOS VALEURS





Le PUBLIC ACCOMPAGNÉ par le Service social

Les bénéficiaires

OUVRANTS DROIT	
Salarié-es	Rattaché-es à l'effectif de la MFPM Clermont-Ferrand, du CSE Michelin ou de la SOHPeM en CDI, CDD, apprenti-es ou alternant-es, sans condition d'ancienneté.
Salarié-es licencié-es	Pendant les trois mois suivant un licenciement de la MFPM, du CSE Michelin Clermont-Ferrand ou de la SOHPeM (sauf pour le motif d'invalidité).
Personnes en situation d'invalidité	Ayant terminé leur activité professionnelle à la MFPM Clermont Ferrand, au CSE ou à la SOHPeM et résidant dans le Puy-de-Dôme n'exerçant pas une autre activité professionnelle.
Retraité-es	Ayant terminé leur activité professionnelle à la MFPM Clermont-Ferrand, au CSE ou à la SOHPeM et résidant dans le Puy-de-Dôme et percevant une pension.

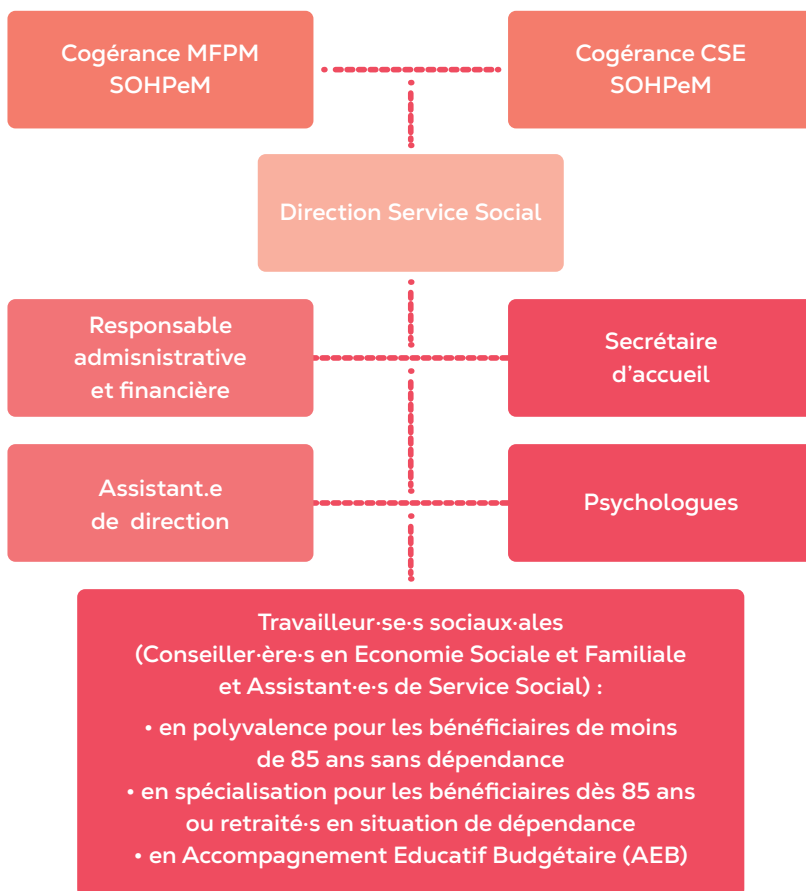
AYANTS DROIT	
Conjoint-e-s, pacsé-es ou concubin-es	En cas de séparation, sauf refus de l'ouvrant droit, suivi possible pendant trois mois.
Enfants	À charge de l'ouvrant droit. Orphelin-es (de parents ou tuteur-rices légaux-ales) jusqu'à leurs 25 ans ou jusqu'à la fin de leurs études. Étudiant-es à charge âgé-es de moins de 25 ans et rattaché-es au foyer fiscal de l'ouvrant droit. En situation de handicap (reconnaissance MDPH) sans limite d'âge à charge et rattaché-es au foyer fiscal de l'ouvrant droit.
Veuf-ves et veufs (quel que soit le statut conjugal)	Pendant 6 mois après le décès de l'ouvrant droit Au-delà des 6 mois, si le demandeur-euse n'a jamais cotisé dans le cadre d'une activité professionnelle, ou si enfants mineur-es à charge.



Notre **ORGANISATION**

La SOHPeM est financée et cogérée par la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFPM) et le Comité Social et Economique (CSE) Michelin. Elle regroupe le Pôle Petite Enfance et le Service social.

L'organigramme du Service social



Le **COÛT**

Les accompagnements psychologiques et sociaux sont pris en charge par la SOHPeM : ils sont proposés gratuitement.



Les ACCOMPAGNEMENTS PSYCHOLOGIQUES et SOCIAUX

Les domaines d'intervention sont multiples.

Droits	Nous vous aidons à connaître vos droits. Nous vous accompagnons et vous orientons pour les obtenir ou les conserver.
Vulnérabilité et protection	Nous vous apportons un soutien en cas de situation difficile pour éviter l'isolement ou l'exclusion. Nous travaillons avec des professionnel·les (santé, social, associations...) pour trouver des solutions adaptées. En cas de situation de vulnérabilité et/ou danger, nous pouvons être amené·es à mobiliser des mesures pour vous protéger.
Santé et bien-être	Nous vous soutenons face aux épreuves de la vie : maladie, deuil, séparation... Nous pouvons proposer un soutien psychologique, vous orienter vers des professionnels ou vous accompagner concernant la santé ou un handicap.
Vie professionnelle	Nous vous aidons à vous maintenir dans l'emploi, notamment face un souci de santé. Nous vous conseillons dans votre projet de reconversion, pour faire valoir vos droits (handicap, retraite, invalidité...), et vous accompagnons en cas de difficultés professionnelles (conflits, fatigue, burn-out...) ou lors d'un premier emploi. Avec votre accord, nous pouvons nous mettre en lien avec votre employeur.
Vie personnelle	Nous vous aidons à mieux vivre votre vie personnelle, familiale et/ou parentale. Nous vous accompagnons dans vos démarches en lien avec différents organismes (CAF, impôts, CPAM...).
Budget	Nous vous aidons à mieux gérer votre budget au quotidien. Nous cherchons avec vous des solutions en cas de difficultés financières. Nous pouvons aussi vous accompagner dans des démarches (dépôt de dossier de surendettement, rachat de crédit...) ou vous orienter vers des professionnels.
Logement	Nous vous orientons dans la recherche de logement. Nous pouvons vous aider à prévenir les risques d'expulsion locative, à faire adapter votre logement, ou vous orienter vers des professionnel·les pour trouver des solutions.
Vieillesse et dépendance	Nous vous aidons à rester chez vous ou à trouver un lieu de vie adapté. Nous soutenons les aidants qui accompagnent un proche en perte d'autonomie. Nous travaillons en lien avec les hôpitaux, les services médico-sociaux, l'entourage...

Les équipes du service social sont organisées par secteurs. Elles reçoivent dans les locaux du service, lors de visites à domicile, en visioconférence, par téléphone, courriel, ou lors d'accompagnements physiques.



Les DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le Service social de la SOHPeM dispose de plusieurs outils d'accompagnement qui peuvent être mobilisés après une évaluation sociale du travailleur·euse·s sociaux·ales et la validation d'une Commission.

Accompagnement Éducatif et Budgétaire (AEB)	Suivi personnalisé pour 6 mois renouvelables, destiné à accompagner durablement les bénéficiaires sur le plan socio-budgétaire (conseils en gestion financière, accompagnement à la vie quotidienne, prévention des risques d'endettement, traitement de l'endettement...). Le budget et la situation sociale sont présentés et examinés en Commission AEB, composée de l'équipe des travailleur·euse·s sociaux·ales présidée par la Direction du Service social.
Prêt social	Dispositif de soutien financier exceptionnel à vocation sociale, mobilisable sous conditions, sous la forme d'un prêt remboursable. Le budget et la situation sociale sont présentés et examinés en Commission Prêt, composée de l'équipe des travailleur·euse·s sociaux·ales présidée par la Direction du Service social. La SOHPeM n'est pas un organisme de prêt.
Secours	Dispositif de soutien financier exceptionnel à vocation sociale, mobilisable sous conditions. Le budget et la situation sociale sont présentés anonymement et examinés en Commission Secours composée des représentant·es de la MFPM et du CSE, et présidée par la Direction du Service social.

Le Service social développe aussi des actions collectives et des dispositifs avec les partenaires en fonction des besoins des bénéficiaires tels que le Café des aidants®...



L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Son objectif est d'apporter un soutien face aux difficultés psychologiques liées à la vie personnelle et/ou professionnelle, tout en favorisant le bien-être et l'épanouissement.

L'accompagnement psychologique vise à :

- **Renforcer les ressources personnelles** : améliorer la confiance en soi et la résilience.
- **Gérer les tensions et le stress** : développer des stratégies pour faire face à l'anxiété ou aux situations complexes.
- **Surmonter les épreuves de la vie** : accompagner lors de moments difficiles tels que le deuil, la séparation ou d'autres changements majeurs.
- **Traiter des traumatismes** : travailler sur des blessures émotionnelles ou psychiques afin de retrouver un équilibre.

Les psychologues reçoivent au Service social de la SOHPeM et peuvent proposer des entretiens par téléphone ou visioconférence.



Les modalités d'exercice du DROIT DE RÉCLAMATION

La procédure d'accès au médiateur·rice ou à la personne qualifiée, les modalités pratiques pour les saisir ainsi que les numéros des services d'accueil et d'écoute téléphonique sont disponibles à l'adresse suivante :



<https://www.cours-appel.justice.fr/riom/les-mediateurs>



Les DROITS FONDAMENTAUX des usager·ère·s

Le respect de la personne

- Vous, votre famille et vos choix personnels doivent être respectés.
- Votre vie privée, votre sécurité et votre liberté doivent être protégées.

*« 1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée et familiale, de son intimité, de sa sécurité et de son droit à aller et venir librement »**

Le choix des services

- Vous pouvez choisir l'accompagnement qui vous convient.
- Vos décisions ne peuvent être limitées que si vous êtes mineur·e ou sous protection.

*« 2° Sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger et des majeurs protégés, le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre d'une admission au sein d'un établissement spécialisé »**

Un accompagnement personnalisé

- Vous avez droit à un accompagnement qui répond à vos besoins.
- L'aide doit vous permettre d'être autonome et de participer à la vie en société.
- Nous devons vous expliquer et obtenir votre accord avant toute démarche.
- Si vous ne pouvez pas décider seul·e, votre représentant·e légal·e peut donner son accord pour vous.

*« 3° Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou, s'il s'agit d'un majeur faisant l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne, de la personne chargée de cette mesure, qui tient compte de l'avis de la personne protégée, doit être recherché »**

La confidentialité

- Les informations qui vous concernent sont soumises au secret professionnel.
- Elles ne peuvent pas être partagées sans votre autorisation.
- Le secret professionnel ne peut être levé que dans des conditions restrictives et précises prévues par un texte de loi.

« 4° La confidentialité des informations la concernant »*

L'accès à vos informations

Vous pouvez demander l'accès aux documents qui vous concernent.

- Cela inclut les informations sur votre accompagnement.
- Certaines exceptions existent si la loi l'interdit.

« 5° L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires »*

Une information claire sur vos droits

- Vous devez être informé-e de vos droits et des aides auxquelles vous pouvez prétendre.
- Nous devons aussi vous expliquer les recours possibles si vous n'êtes pas d'accord avec une décision.

« 6° Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition »*

Participation aux projets

- Vous avez le droit de participer aux décisions qui vous concernent.
- Si vous avez un-e représentant-e légal-e, cette personne doit vous aider à faire prendre en compte votre avis.

« 7° La participation directe de la personne prise en charge à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne. Cette personne bénéficie de l'aide de son représentant légal, s'il s'agit d'un mineur ou, s'il s'agit d'un majeur faisant l'objet d'une mesure de protection juridique à la personne qui n'est pas apte à exprimer sa volonté, de la personne chargée de cette mesure, qui tient compte de son avis. »*

VOUS AVEZ ÉGALEMENT DES DEVOIRS

Le respect et la courtoisie sont essentiels pour garantir un accompagnement de qualité. Nous vous demandons de respecter l'ensemble du personnel et des usager·ère·s du service.

Les menaces, violences verbales ou physiques, injures, diffamations, harcèlement ou discriminations sont strictement interdits.

Tout comportement de cette nature pourra entraîner des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion du service.

* Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Article L.311-3

* Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale



Les informations sur la **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Le Service social de la SOHPeM s'attache à protéger vos informations personnelles et à adopter une démarche claire et transparente quant aux données que nous collectons et à la manière dont nous les utilisons.

La Politique Générale de Protection des Données Personnelles du Service social de la SOHPeM est consultable dans nos locaux. Elle peut également être envoyée par courriel et/ou remise en format papier.

** Loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

** Le règlement UE 2016/679 Parlement et Conseil européen du 27 avril 2016, Règlement Général de Protection des Données (RGPD)*



Vos **RENDEZ-VOUS**

Le :

Avec :

Le :

Avec :

Le :

Avec :

Le :

Avec :

Le :

Avec :

Le :

Avec :



Les HORAIRES

Accueil physique et téléphonique
(des rendez-vous en dehors de ces horaires sont possibles)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h – 12h30	Fermé au public	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30
Après-midi	14h – 17h	14h – 17h	14h – 16h	14h – 17h	Fermé au public

L'ACCESSIBILITÉ

Service social SOHPeM
63 rue Henri Barbusse
63000 CLERMONT-FERRAND



Parking	Stationnement payant dans la rue Parking « Les 3 ponts » accessible avec badge ou par l'interphone, avec places réservées « SOHPeM ». Un stationnement réservé est disponible pour les détenteur·rice·s d'une Carte Mobilité Inclusion - Stationnement.
C.Vélo	25 - Apollinaire, 53 - Les Carmes-Barbusse, 7 - Delille
Ligne de bus et Tramway	Station Delille Montlosier (Tram A, Bus P34, P41) Station Delille Salford (Bus E1, E2, S12) Station Sidoine Apollinaire (Bus S14)
Accès au bâtiment	Entrée du Bâtiment B7-B8 Accès au bâtiment et au service via deux visiophones Entrée Service social au 3 ^{ème} niveau Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite via ascenseur (portes non-automatiques)

Les CONTACTS

Téléphone aux horaires d'ouverture : 04.73.32.27.12
Courriel : contact.sohpem@michelin.com
Site Internet : <https://www.sohpem.fr>